

ASSOCIATIONS, SYNDICATS ET PARTIS POLITIQUES ARABES QUEL CODE DE CONDUITE ?

Rencontre organisé par le CIDDEF en partenariat avec la Fondation Frederich Neumann

par Anissa BOT

Jeudi, 25 juin 2009, le CIDDEF a organisé un séminaire, «la liberté de l'organisation et du rassemblement», à la Maison Diocésaine à Alger en partenariat avec la Fondation Frederich Neumann avec le soutien de la Commission Européenne. En fait, c'est un projet qui vise les représentants des gouvernements, partis politiques, associations, ONG et organisations syndicales. Ce projet a été lancé dans les pays du Moyen orient, à savoir la Jordanie, la Palestine, l'Égypte, le Liban et la Syrie et commence à être introduit au Maghreb, à l'instar de l'Algérie. En effet, «cette rencontre fait suite à une série de rencontres chapeautées par la Ligue arabe qui se sont déroulées sous le même thème et avec les mêmes objectifs, respectivement en Égypte, en Jordanie et au Liban et qui vont se poursuivre au Maroc et en Tunisie»

Fatma Haouari, *Le Soir d'Algérie*.

«La fondation allemande espère, à travers ce projet régional, contribuer à l'adaptation des législations nationales relatives aux partis politiques, syndicats et associations, aux normes internationales en matière de droit de réunion et d'organisation»

H.A, *Liberté*.

Selon Mme Ubab Murad, la représentante de la fondation pour la Jordanie, ce projet traite de trois codes : «une Charte pour la pratique politique destinée aux formations politiques, un code de conduite spécial aux associations et enfin un autre code de conduite pour les syndicats»

H.A *Liberté*.

«Nous sommes là aujourd'hui en Algérie pour présenter le code» a signalé Mme Murad. «Celui-ci n'est pas définitif, il est toujours en discussion. Nous ne connaissons pas la réalité algérienne, mais nous espérons déboucher, à l'issue de cette rencontre, sur des propositions et des recommandations»

H.A, *Liberté*.

En d'autres termes, «les promoteurs du projet sont venus à Alger dans le but de jauger sa compatibilité ou non avec les traditions et pratiques de notre pays»

Azzedine Belferag, *Algérie News*.

Ont répondu présent à cette rencontre des responsables des partis politiques (FFS, FLN, FNA, RND), des associations et des ONG (Les Scouts Musulmans Algériens représentés par leurs chefs Benbrahah, Réseau Nada, Djazairouna, SARP, Fédération nationale des handicapés moteurs, Ouled N'soumer,), et du Syndicat : UGTA. «Mais pas l'ensemble des composantes de la société algérienne. Cela bien que le Ciddef ait invité tous les partis politiques, associations et syndicats, même ceux autonomes»

H.A, *Liberté*.

Le séminaire a été divisé en trois phases : la phase concernant les partis politiques a été animée par le Dr Mohamed Hannad, enseignant en sciences politiques à l'Université d'Alger, Dr Zoubir Arous, professeur à l'Université d'Alger et chercheur au CREAD, qui a fait un bilan de la situation du mouvement associatif et des syndicats en Algérie, Madame Rahmani a parlé de son expérience à l'UGTA. Ces interventions ont rehaussé et donné lieu à un débat riche en propositions et recommandations.

Le politologue, Mohamed Hannad, s'est exprimé sur la situation du multipartisme et l'Alliance présidentielle en Algérie. « Les partis politiques sont dénués d'encrage dans la société, ils ne sont visibles que lors des rendez-vous électoraux. La dernière élection présidentielle a montré à quel point la pratique de la politique a perdu de son efficacité et de sa vocation, qui est celle d'instaurer un projet de société et d'œuvrer à l'exécuter. Elle ne sert qu'à la cooptation et au partage des postes politiques. Le cas de l'Alliance présidentielle en est la preuve irréfutable. Cette alliance aurait pu être une excellente idée si elle permettait de cristalliser les efforts pour la construction d'un vrai projet national mais, malheureusement, les partis politiques sont devenus des machines électorales.

Quand à l'opposition, elle est verbale et sonne, souvent, comme un appel du pied»

Fatma Haouari, *Le Soir d'Algérie*.

En outre, le politologue a mis en avance les diversités des causes du problème des dissidences au sein des formations politiques : non encouragement de l'environnement politique et social, tendance au conflit au lieu de la coopération, apparition des ambitions politiques personnelles, refus des leaders politiques à toute alternance, adhésion partisane pour des ambitions démesurées, et en dernier, le recul des convictions. Azzedine Belferag, d'Algérie News, note dans son article que «face à ces éléments de culture, le parti est devenu une machine électorale en l'absence d'une culture politique». A ce sujet, Amyar, du journal *Liberté*, a écrit que «M. Hennad a insisté sur l'apprentissage de la culture politique, appelant à la prise d'initiative politique, y compris la constitution d'un cadre de concertation entre les chefs des partis politiques, sur les grandes questions nationales et internationales, pour contribuer à la création d'un environnement politique sain et faire pression sur le gouvernement. Les partis politiques de l'opposition doivent prendre leurs responsabilités et dépasser leurs différents, a-t-il indiqué, assurant que l'important n'est pas d'être tolérant, mais de respecter l'autre».

M. Hannad a signalé que «nous devons revoir notre relation avec l'Histoire, notre identité, qui doit être dynamique, et démystifier les constantes pour lesquelles ne soient plus un fond de commerce pour les partis»

Fatma Haouari- *Le Soir d'Algérie*.

L'intervention de M. Arous Zoubir a été «axée sur les pratiques du mouvement associatif de la naissance à l'étape actuelle, en passant par la réalité du terrain, et, enfin, les perspectives»

Fatma Haouari, *Le Soir d'Algérie*.

«Le mouvement associatif algérien a une histoire qui remonte à l'époque coloniale...il est devenu par la suite un mouvement de masse jusqu'à l'avènement, en 1989, de la loi sur les partis et les associations et sa révision en 1990-91.

On peut dénombrer trois types d'associations : celles qui n'existent que sur du papier, mais perçoivent des aides, celles proches du pouvoir et ne servant qu'occasionnellement et enfin, des associations qui activent réellement sur le terrain»

A.B, d'Algérie News.

«Nous sommes dans une phase d'apprentissage. Aujourd'hui, le mouvement associatif est à la recherche de valeurs, d'une éthique et d'une déontologie. Il faut qu'il s'interroge sur son fonctionnement et sa relation avec les pouvoirs publics»

H.A, Liberté

Lors de son intervention, Mme Rahmani a parlé du mouvement syndical algérien. Elle a encouragé les associations, particulièrement celles qui militent pour la promotion de la femme, «à plus de participation dans la vie sociale et politique en insistant sur leurs adhésion au projet de loi sur les quotas pour les femmes aux postes politiques, vu qu'elle est membre de la commission installée par le ministre de la justice pour l'élaboration d'un mécanisme pour sa mise en œuvre et son intégration dans les règlements des partis et des syndicats»

Fatma Haouari, Le Soir d'Algérie.

Mme Rahmani dit qu'elle pense que «c'est grâce au travail fait par le mouvement associatif et les syndicats que la question femme est maintenant discutée et fait partie du discours officiel des décisions de notre pays». Elle nous informe que c'est le 08 mars 2008 qu'il a été décidé de la mise sur pied de la commission pour discuter l'amendement de l'article 31 bis. «Moi, je pense que c'est un grand pas» a dit la syndicaliste de l'UGTA. «Cette commission travail à trouver de nouveaux mécanismes».

Sur la base d'un document élaboré par des experts arabes traitant des libertés syndicales qui a été fourni durant le séminaire, la journaliste Fatma Houari du Soir d'Algérie a mis la lumière dans son article sur le passage qui dit : «Tous les travailleurs ont le droit de se regrouper en association syndicales et ont le droit au pluralisme syndical sans une autorisation préalable.

Les syndicats ont le droit d'avoir leurs chartes et leurs plate-formes, l'élection de leurs représentants, l'organisation de leur gestion interne en toute liberté sans intervention des autorités

gouvernementales. Ils ont le droit d'adhérer à des organisations internationales.....»■

Lors du débat qui a suivi la phase relative aux partis politiques, le chef des Scouts Musulmans, Nour El Dine Ben Braham, s'est demandé si les partis politiques sont prêts et comment vont-ils financer leurs campagnes dans le futur. Il a insisté sur le point que les partis politiques actuels ne se préoccupent pas du travail politique, mais uniquement de la situation économique. M. Ben Braham a précisé que la situation économique et sociale est un frein dans le travail politique. Il considère que le citoyen algérien reste préoccupé à gagner son pain, donc selon M. Ben braham il ne peut pas réfléchir à joindre un partis politique ou à travailler dans le domaine politique. Il a accentué son intervention en affirmant que ce sont les circonstances de lois pour s'organiser en partis politiques ou en associations qui ont conduit à la dégradation du travail politique. En plus de la déception, du manque d'espérance et de la peur du pouvoir. Par contre, le professeur de sciences politiques, M. Hannad, a insisté sur l'existence de lois qui régissent les partis politiques mais ces lois sont devenues sans importance car elles ne sont pas appliquées, ou alors elles le sont de façon désordonnée et anarchiques.

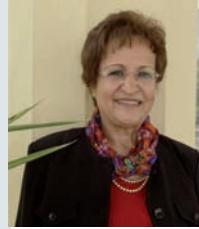
Concernant le code de conduite qui a été proposé, M. Arous Zoubir et Mme Ait Zai Nadia se sont assurés durant le débat qui s'est déroulé après la phase consacrée aux associations que l'audience a bien compris que ces codes sont faits sur la base des expériences des pays arabes et qu'en revanche, ils doivent prendre en compte la particularité de l'expérience algérienne. Alors, une des recommandations de ce séminaire, selon l'avis de tous les participants, est la réécriture de ce code, surtout son introduction qui, selon le professeur de sciences sociales à Blida, ne correspond guère aux repères et à la spécificité de l'expérience algérienne. D'autre part, le président de l'association Nada a mentionné qu'«en Algérie on n'est pas encore arrivé au point de conscience concernant la création d'associations». Il a précisé que «la vie associative au pays n'est pas claire et se limite à des personnes spécifiques. Ce sont ceux qui ont le pouvoir de décision». Durant le débat

aussi, Mme Cherifa Hadji, chercheur au CREAD, s'est interrogée en disant «quelle est la fonction sociale d'une association, quelle est la fonction politique d'une association». M. Arous nous informe que l'état actuel des associations a besoin d'une ré-estimation de sa réalisation politique et judiciaire. Spécialement lorsque ces associations appellent à l'application de lois qu'elles sont les premières à dépasser.

Pendant les discussions, qui ont suivi, consacrées aux syndicats, Mme Rahmani a fait part à l'audience de son inquiétude et a dit qu'elle ne comprenait pas pourquoi il y'a des partis politiques qui sont hostiles à la participation des femmes et hostiles même à la politique des quotas. «Nous, nous sommes des élues à la différence du mouvement associatif. Nous savons ce qu'est l'élection, nous savant ce qui est la légitimité», précise Mme Rahmani. En plus, en répondant aux questions des participants, elle avoue qu'aujourd'hui, au contraire, «on sait qu'on n'a pas d'autre choix que de passer par la politique des quotas» qui est pour elle «le seul accélérateur du processus des transformations des mentalités», en insistant que ce système de quotas soit transitoire. «Nous, nous plaçons pour 10 ans comme d'autre pays. Nous estimons que dans 10 ans, les femmes seront formées, auront des capacités. On va développer la conscience politique des femmes». L'avantage de cette politique des quotas est que «peut être dans 10 ans, on aura plus besoin de quotas. Les femmes prendront en charge leur destin et entrerons dans leurs élections comme nous le faisons au syndicat». Elle informe les présents qu'au syndicat, ils passent par l'URNE pour être membres de l'UGTA.

Dans son article, la journaliste Amyar de Liberté se demande si la Fondation Frederich Naumann pour la Liberté prendra en considération «la spécificité de l'expérience algérienne, la nécessité de la formation et la proposition de l'UGTA de se rapprocher des syndicats autonomes ?»■

SÉMINAIRE-FORMATION



Mme RAHMANI Messaouda Saada

Membre de la Commission Exécutive Nationale de l'UGTA
Membre du Bureau de la Commission Nationale des Femmes travailleuses
Présidente de la Commission des Femmes Travailleuses de la Wilaya d'Alger

L'HISTOIRE DE L'UGTA SE CONFOND AVEC L'HISTOIRE DE L'ALGÉRIE

Créée par le FLN en 1956 en pleine guerre de libération nationale elle s'est vite ralliée dans la lutte pour l'indépendance du pays, c'est ce qui fait d'elle la plus historique et la plus charismatique des organisations syndicales nationales, maghrébines et arabes. C'est aussi la plus représentative des travailleurs algériens avec un peu plus de 1,7 adhérents dont 250.000 femmes.

La constitution de 1989 et les lois sociales de 1990, ayant consacrées le pluralisme syndical, l'UGTA cohabite avec d'autres formations syndicales corporatistes, tels que le CNAPEST, le CLA, le SNAPAP etc...

L'instance suprême de l'UGTA est le congrès qui se tient tous les cinq ans avec des représentants des élus de la base des 48 wilayas...

C'est le congrès national, qui définit l'orientation de la centrale syndicale et qui élit son instance dirigeante: **la commission exécutive nationale.**

C'est cette dernière qui élit le secrétaire général et son exécutif, le secrétariat national.

Il faut cependant préciser, que l'organisation repose sur deux structures:

La structure horizontale: l'union locale et l'union de wilaya ; qui organise les élus et les adhérents de tous les secteurs d'activité sur une base géographique. Elles jouent un grand rôle dans la conduite des luttes locales et l'organisation de la solidarité intersectorielle.

La structure verticale: qui organise les élus et les adhérents par secteur d'activité ex: les travailleurs des PTT, de la santé, les pétroliers etc... ce sont les fédérations, leurs rôles s'articulent principalement dans la prise en charge des problèmes socioprofessionnels et la conduite des négociations des conventions collectives et de branches.

La section syndicale est le 1^{er} maillon de l'horizontale et de la verticale. C'est à partir de la section syndicale que sont dégagés les délégués aux différents congrès locaux ou sectoriels.

Les retraités sont structurés dans une fédération et **les femmes** ont une commission depuis le 10^{ème} Congrès qui l'a inscrite dans ses statuts.

Le Congrès de 2008 a vu l'élection de 281 membres de la CEN, dont 15 femmes

Il est exact que l'UGTA milite pour un principe fondamental, celui de combattre les inégalités et l'exclusion, d'améliorer les conditions de vie et de travail de tous les travailleurs algériens, et de bâtir un syndicat fort et moderne. Cependant, sur la question de l'égalité entre les hommes et les femmes, il persiste encore un mélange de tergiversation et de volontarisme;

Plus de cinquante ans déjà, et malgré des dispositions constitutionnelles et législatives qui prônent l'égalité en droits et en devoirs de tous les citoyens et citoyennes, les inégalités et les discriminations continuent d'affecter l'égalité des chances des femmes dans la société, dans le travail, dans la politique et dans le syndicat.

A tort, on estime que c'est une revendication féminine et qu'à ce titre, elle doit être portée que par les femmes, **alors qu'elle est le point focal des droits de l'homme et l'essence même de la démocratie.**

Sur le terrain, le sujet reste encore difficile, délicat et sensible, car parfois il va à l'encontre de certaines sensibilités rétrogrades et réfractaires à la pleine participation des femmes à l'activité syndicale ou professionnelle. Grâce à un secrétariat national et un secrétaire général acquis à notre cause, mais aussi grâce à une mobilisation farouche des femmes syndicalistes qui ont en fait un point central de leurs revendications.

L'égalité, la parité, la mixité, font partie du débat syndical national, parce qu'enfin on reconnaît la légitimité du sujet, mais cela s'arrête là !!!

De toute façon, ce sont toujours les femmes syndicalistes, qui pratiquement seules se sont organisées pour défendre ce droit, exercer une influence quotidienne pour faire évoluer les mentalités et combattre les obstacles persistants à la pleine égalité. C'est encore elles qui suggèrent et élaborent les politiques en matière de formation syndicale, pour sensibiliser les travailleuses sur leurs droits consacrés et sur les manières de les exercer. Car la tolérance, le respect de la différence, l'égalité des chances sans discrimination, concernent les droits fondamentaux et la dignité de chacun de nous.

Il n'y a pas d'avenir prédéterminé, et parce que nous sommes des syndicalistes nous croyons en la capacité des hommes et des femmes d'influer sur des futurs possibles avec une volonté constante de faire progresser nos revendications et nos propositions, **pour décoller du débat d'idées à la concrétisation de nos rêves.**

Bien sur, si on fait le bilan, y a eu des progrès, en 2000 le 10^{ème} congrès de l'UGTA a inscrit dans ses statuts la commission femmes, et le 11^{ème} congrès de l'UGTA en 2008 a permis l'élection de 15 des femmes à la Commission Exécutive Nationale.

Cela reste, bien entendu, insuffisant, par rapport à nos attentes, car nos sœurs syndicalistes ont su par leurs efforts et leurs compétences régler des conflits sociaux, raviver le travail de proximité, contribuer avec un engagement rarement égalé à la vie organique de notre syndicat, elles ont été à la hauteur, dans les rencontres internationales et dans les débats de fond de la société civile, et cependant, elles continuent d'être maintenues à distances des postes de responsabilités particulièrement syndicales.

Et sur la question de la féminisation des structures horizontales et verticales, **le plafond de verre est bien là pour nous rappeler la ligne invisible et impossible à franchir.**

L'égalité se heurte à une difficulté dans sa compréhension du fait de la dimension culturelle et des stéréotypes erronés, allant en contradiction avec la norme législative nationale et les conventions internationales ratifiées, notamment la C100 et la C111 et la C156.

La discrimination, il faut le préciser, n'est jamais directe, elle se traduit par des pratiques et des comportements discriminatoires, préférer un homme à une femme dans un poste de responsabilité, préférer un homme à une femme lors d'un recrutement; pour une formation une promotion etc...

Et c'est cette préférence qui est **intolérable, discriminatoire et inacceptable.**

C'est pourquoi, nous considérons qu'il n'y a pas de repos tant que nous n'aurons pas éliminé tous ces obstacles qui s'opposent à la pleine participation des femmes et à leur meilleure visibilité dans notre syndicat, car il y va de la crédibilité de notre organisation et de la démocratie qui y est pratiquée ■